



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 44

## Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

**Étaient absents :** SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BANNIER Géraldine (Courbeveille).

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Séance du 27 mars 2023*

**OBJET 2023- 03/43 : DÉCHETS MÉNAGERS**

**REPRISE DE LA MAINTENANCE DES BACS EN INTERNE À COMPTER DU 01/01/2024**

**M. Pierrick GILLES**, Vice-président en charge de la Voirie-Déchets ménagers, propose au conseil communautaire, de reprendre la gestion de la maintenance des bacs en interne.

Ainsi, environ 90 000 € par an pourront être économisés à l'exploitation sur les prix actuels du marché dès 2024 (économie calculée en tenant compte des différents coûts et investissements ci-dessous).

Il est précisé que cette internalisation de la maintenance des bacs nécessitera de recruter une personne pour 0,5 ETP, d'acquérir un véhicule, un logiciel de gestion des bacs et de gérer la fourniture des bacs eux-mêmes.

*Considérant le rapport d'étude de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) ATLANCE du 28/02/2023,  
Considérant les coûts de gestion du prestataire deux fois supérieurs à la moyenne nationale,  
Considérant la capacité du budget annexe OM d'absorber un 0.5 ETP,  
Considérant un gain économique pour la collectivité de l'ordre de 90 000 €/an,*

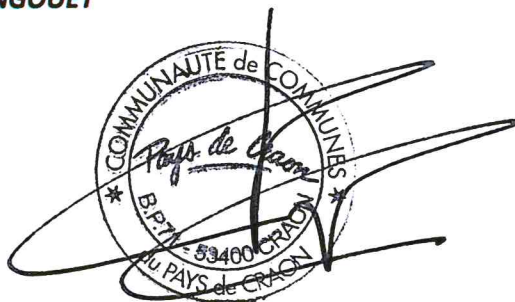
*Après avis favorable de la commission du 28/02/2023,  
Après avis favorable du Bureau en date du 13/03/2023,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (44 votants) :**

- ⇒ **APPROUVE** le passage en régie de la gestion des bacs à compter du 01/01/2024 ;
- ⇒ **APPROUVE** l'embauche d'un agent 0.5 ETP pour la gestion des bacs ;
- ⇒ **APPROUVE** l'achat d'un véhicule utilitaire pour effectuer les tournées ;
- ⇒ **APPROUVE** la mise en place d'un stock de bacs au quai de transfert à Livré la touche (environ 260 bacs) ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230343-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

